

Octobre 2010

LES JEUNES ET L'EMPLOI

Gabriel Mignot

Présentation du **CAHIER LASAIRE N°40**

L'effet de la crise sur les jeunes : « une génération sacrifiée » titrait récemment un quotidien. Formule choc qui accroche le lecteur mais beaucoup trop simplificatrice : elle rend compte d'une partie de la réalité : les jeunes, c'est-à-dire les nouveaux venus sur le marché du travail, sont les plus directement affectés par la récession économique et celle que nous subissons a été particulièrement brutale. Et on peut espérer que cette dépression ne durera pas le temps d'une génération. Mais la formule ne rend nullement compte de la principale caractéristique des conditions d'insertion des jeunes dans l'emploi : la très grande disparité de leurs chances d'accéder rapidement à un emploi de qualité. Disparité qui ne diminue plus au fil du temps.

C'est à la « reconnaissance » de cette « inégalité » et à l'examen critique des actions visant à la réduire qu'est consacré le présent cahier.

Depuis le milieu des années 1990, la proportion des jeunes en école ou à l'université n'augmente plus ; le taux de scolarisation n'affecte donc plus le flux des jeunes arrivant sur le marché du travail. Dans une conjoncture normale, 50 à 60 % de ces jeunes trouvent un emploi dans des conditions de temps, de qualification et de rémunération satisfaisantes. Un tiers rencontre des difficultés mais est « inséré » après quelques années. Le scandale est que 10 à 13 % de chaque classe d'âge n'arrivent pas à trouver une situation stable assurant une rémunération « normale ».

La permanence et l'importance de ces « mal lotis ou laissés pour compte » sont telles que la diminution de leur nombre constitue l'objectif prioritaire.

Qui sont ces mal lotis ? Les jeunes non qualifiés ou mal qualifiés : leur formation initiale générale et professionnelle a été un échec. Très souvent issus de familles d'immigrés et habitant dans les zones urbaines dites sensibles, ils font partie de la population qui connaît une situation économique et socioculturelle telle que les familles ne peuvent pas ou presque pas aider leurs enfants. Les jeunes filles restent défavorisées par rapport aux garçons, mais leur situation relative s'améliore rapidement.

Le simple énoncé des « marqueurs » de ces mal lotis suffit pour reconnaître que la vitesse et la qualité de leur insertion professionnelle sont liées — statistiquement, ce n'est évidemment pas une fatalité pour tous les individus — au milieu économique, social et culturel au sein duquel grandit l'enfant et le jeune. Le problème ne sera donc pas résolu sans une modification de ces déterminants. Mais l'environnement institutionnel du jeune joue un rôle important. Il devrait pouvoir compenser en partie les inégalités d'héritage. Le constat à cet égard est mitigé.

Les performances de l'appareil de formation tant initiale que continue sont « médiocres ». Il privilégie encore trop l'intelligence abstraite ; la sélection par l'échec reste dominante. L'articulation entre la formation et le monde de l'activité n'est pas assez forte. L'information et l'orientation sur les activités et les métiers sont mal organisées. L'efficacité des politiques en faveur de l'insertion des jeunes est affectée par de graves faiblesses : elles ont un effet positif indéniable, mais elles sont trop instables, elles sont conduites par une multiplicité d'instances et d'autorités trop peu coordonnées, elles ne bénéficient pas assez à ceux et celles qui en ont le plus besoin ; les voies de rattrapage restent marginales : sur longue période, elles n'ont abouti ni à une réduction significative du stock des « mal lotis », ni à une diminution des écarts entre les chances d'insertion dans des délais raisonnables.

Et pourtant, les têtes de chapitre des politiques visant à améliorer la situation semblent pertinentes, qu'il s'agisse :

- de fermer le robinet de l'échec scolaire ;
- d'assurer des alternatives temporaires à l'entrée dans la vie active par le chômage ;
- de mettre en place un service public unifié d'information et d'orientation ;
- de moderniser et de renforcer les institutions chargées d'aider les jeunes –et plus largement tous ceux - confrontés à des problèmes d'emploi- (création de pôle emploi, renforcement des missions locales) ;
- développer et améliorer l'articulation entre formation et activité, notamment par « l'alternance » en particulier l'apprentissage ;
- d'améliorer la sécurité économique des jeunes, leur représentation économique et sociale. ce volet — on doit le reconnaître — est resté le parent pauvre des programmes d'actions.

Comment expliquer la co-existence d'une accumulation impressionnante de propositions et d'actions et de résultats médiocres, voire d'échecs ? Cela ne signifie-t-il pas que les conditions d'insertion des jeunes résultent de la constitution implicite, non dite de la société française ?

Comment sortir de cette impasse ? En repérant les éléments de ce consensus implicite qui s'opposent à des progrès significatifs dans la mise au travail des jeunes : c'est-à-dire les « nœuds » qu'il faudrait défaire pour avoir quelques chances de sortie de l'impasse :

- l'obligation – effective — pour le système de formation initiale d'assurer une réelle « équité des chances » et de fermer le robinet d'entrée dans le stock des laissés pour compte ;
- une organisation rationnelle – une obligation de coopérer —de la répartition et de l'exercice du pouvoir au niveau des territoires ;
- un réexamen du traitement de la force de travail « jeunes » dans l'appareil de production – pas seulement l'entreprise ;
- une révision de la distribution et de la redistribution des revenus (des transferts sociaux) pour dégager les ressources nécessaires.

Quelles sont, en conclusion, les conditions d'une gestion de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes politiquement acceptée ?

- une clarification des compétences et une obligation de coopération opératoire ;
- une révision des financements publics - fiscaux et sociaux en faveur des jeunes ;
- l'ouverture d'un grand chantier de négociations entre les partenaires sociaux d'un côté, entre ces derniers et les pouvoirs publics de l'autre, pour adapter les institutions de formation, le code du travail et les prélèvements fiscaux, et sociaux, les transferts sociaux enfin.



Contact : LASAIRE 3-5 rue de Metz 75010 Paris
Tél. 01 42 06 94 91 – Fax 01 42 06 47 77 – mail : lasaire@lasaire.net

LASAIRE Saint-Etienne 32 rue de la Résistance 42000 Saint-Etienne
Tél. 04 77 41 94 04 – Fax 04 77 21 68 80 – mail : lasaire@wanadoo.fr
site: www.lasaire.net